

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 8 novembre 2011

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-3770-2011 - Demande d'autorisation pour réaliser le projet de lecture à distance, Phase I – SUIVI CONCERNANT LA DEMANDE DE FRAIS INTÉRIMAIRES DU ROÉÉ
ND : 1001-063**

Chère consœur,

Par la présente, le ROÉÉ désire s'enquérir auprès de la Régie concernant la réponse à sa demande de frais intérimaires déposée le 14 octobre 2011 sous la cote C-ROÉÉ-0012 [*Demande du ROÉÉ de reconnaître un statut d'expert, dépôt d'un budget de participation amendé, demande de frais intérimaires et demande de traduction de documents*].

Dans sa décision D-2011-168, la Régie a répondu, à la satisfaction du ROÉÉ, relativement à la reconnaissance du statut d'expert de M. Ludo Bertsch, P. Eng. ainsi qu'à la demande de traduction de documents. Par contre, la question de la demande de frais intérimaires demeure en suspens.

À des fins pratiques, nous reproduisons ci-dessous l'extrait pertinent du document C-ROÉÉ-0012 concernant la demande de frais intérimaires du ROÉÉ :

« À la requête de M. Bertsch et conformément à l'article 36(2) de la *Loi*, à l'article 35 du *Règlement* et à l'article 13 du *Guide de paiement des frais*, le ROÉÉ demande à la Régie d'octroyer à M. Bertsch des frais intérimaires représentant 50% du total des honoraires prévus pour cet expert au budget de participation amendé du ROÉÉ.

Le ROÉÉ rappelle la récente décision de la Régie accordant des frais

intérimaires équivalents : « parce qu'elle considère pertinente la contribution de l'expert du GRAME, sous réserve de l'appréciation finale de l'utilité de cette expertise à ses délibérations » ».

La réponse de la Régie à cette demande risque d'être déterminante relativement à la possibilité, pour le ROEE, de présenter sa preuve d'expert. Les groupes membres du ROEE sont sans but lucratif. Ils ne disposent donc pas des moyens leur permettant d'avancer à l'expert Ludo Bertsch 50% de ses honoraires.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos meilleures salutations,

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Jacynthe Ledoux

par Jacynthe Ledoux, avocate

cc : (courriel seulement)
Me Jean-Olivier Tremblay, Hydro-Québec
M. Ludo A. Bertsch, Témoin-expert
M. Patrick Hébert, IRIS
Mme Eve-Lyne Couturier, IRIS
Les intervenants au dossier